

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pco@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

4724

Société :

RAM 119875

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

6, VEJA 24
24/9/59

Date de naissance :

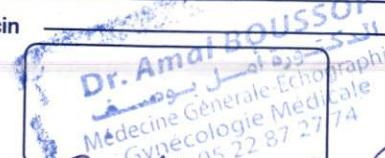
Adresse :

Tél. : 0649959595

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Amal BOUSSOF

الدكتورة أمل بوص

Médecine Générale

الطب العام

Diplômée en Echographie

حائزه على دبلوم الفحص بالصدى (التلفزة)

Nutrition-Régime Spécialisé

التغذية.تخطيط القلب.الحمية (ريجيم)

Gynécologie Médicale - ECG

طب النساء

طب النساء

ORDONNANCE

Casablanca, le

08/06/2022

الدار البيضاء في

Mc'NAFAT LAKYAR

Kalmekil

SV

125,00 gel



109,00

ut

200 mg

SV

dr

ut stress

100 mg

215

ut lool

شارع القدس - الطابق الأول - الشقة 2 - حي منظرونا - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 87 27 74

806, Bd El Qods - 1er Etage - Appt 2 - Hay Mandarouna - Aïn Chock - Tél. : 05 22 87 27 74

Librairie C.P.



21,80 Lep. 1st Mt - SP

45,90 Lep. 1st Mt - SP

18 a 31st of Sept.

40,00 SP 12005



Lep. 1st Mt - SP

Reulde



79,50 Lep. 1st Mt - SP

Dynamex



Lep. 1st Mt - SP

420,40

Dr. A. BOUSSER
Gynécologie et Obstétrique
Nécéologie Nécéologie
22-23